



Témoignage de la Communauté d'Agglomération du Pays Ajaccien (CAPA)

Qu'est-ce que la CAPA ?

“ La CAPA est un établissement public de coopération intercommunale qui emploie **259 agents titulaires et contractuels.** ”

“ Nous sommes compétents sur différents domaines tels que **le développement économique, le développement social, l'aménagement du territoire, les transports, l'assainissement et l'environnement.** ”

Pourquoi s'inscrire dans une politique de maintien des personnes handicapées proactive ?

“ En tant qu'**employeur public responsable**, la CAPA porte une attention particulière à l'intégration et au maintien des agents rencontrant des problématiques de santé. ”

“ La pénibilité de certains de nos métiers nous conduit naturellement à travailler sur cet axe. ”



Quel dispositif avez-vous mis en place ?

“ Nous avons mis en place **la cellule intendance** de la CAPA : un dispositif innovant pour le maintien dans l'emploi des agents en situation d'inaptitude physique. ”

“ C'est un dispositif validé par le Comité Technique. ”

Quelles sont les étapes proposées par ce dispositif ?

“ Il comprend trois grandes étapes :

- Un **bilan professionnel**
- L'affectation temporaire dans un service le temps de rechercher une solution durable
- Le retour au poste d'origine ou l'intégration sur un nouveau poste. ”

“ **L'élément déclencheur** est le retour du médecin de prévention suite à un accident de service, à un signalement d'un supérieur hiérarchique, ou à une visite périodique. Nous recevons alors l'agent pour valider la démarche avec lui, susciter son adhésion et le placer en tant qu'acteur principal au centre d'un dispositif conçu pour son maintien dans l'emploi. ”





Témoignage de la Communauté d'Agglomération du Pays Ajaccien (CAPA)

Combien de temps prend cet accompagnement ?

“ Le nombre d'entretiens varie en général de 2 à 8, soit au **maximum 1 mois**. Selon les agents et les situations individuelles, parfois le bilan peut être de courte durée. ”

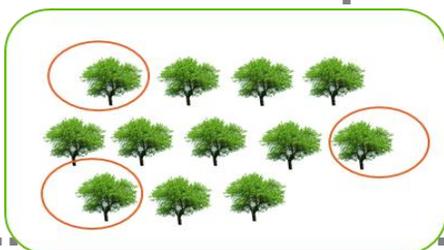
Y-a-t-il un suivi particulier des agents bénéficiant du dispositif ?

“ Il y a bien entendu **un suivi de l'agent** durant tout le temps de son affectation au sein de la cellule intendance. ”

Quels sont les résultats de cette démarche ?

“ On assiste souvent à **une revalorisation de la personne**, à une prise de confiance et à un élargissement des représentations du monde professionnel. ”

“ Ce dispositif est né en 2013 et a accueilli **quinze personnes** jusqu'à aujourd'hui, soit 5 par an en moyenne. ”



Pouvez-vous nous donner un exemple de maintien dans l'emploi particulièrement réussi via la cellule intendance ?

“ Nous avons l'exemple **d'un agent d'exploitation polyvalent**, ou "ripper", qui s'est vu notifier une inaptitude à son poste de travail suite à une dégradation de son état de santé. ”

“ Cette personne était extrêmement volontaire : à sa demande, elle a été reçue sur un rythme de deux fois par semaine lors de la phase de **bilan professionnel**. ”

“ Elle a ensuite été affectée à la **direction des transports**, où elle s'est très bien intégrée et a donné entière satisfaction. ”

Un mot ou un conseil pour les employeurs publics ?

“ Nous travaillons sur le cas plus complexe d'un agent ayant été touché par une maladie professionnelle. Nous avons donc fait appel au **Sameth*** qui a mobilisé un ergothérapeute. Ils sont venus étudier le poste in situ, ont reçu l'agent plusieurs fois puis ont formulé des préconisations qui ont été validées par la médecine de prévention. Nous avons ensuite saisi la demande d'aide sur la plateforme des aides du **FIPHFP**** pour être remboursés quasi-intégralement par la suite. ”



Sameth* : Service d'Aide au Maintien dans l'Emploi des Travailleurs Handicapés

FIPHFP** : Fonds pour l'Insertion des Personnes Handicapées dans la Fonction Publique



Pour retrouver l'intégralité de ce témoignage : <http://handipacte-corse.org/entretien-capaj/>